



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 janvier 2026
Convocation du : 15 janvier 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt six, le vingt trois janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Hugues QUESTE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Philippe CATTOIRE pouvoir à Sylvie GUSTIN, Thomas BLACTOT pouvoir à Martine COBBAERT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Catherine DE PARIS, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Cristiane DELESTREZ pouvoir à Laurent DERONNE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Céline LEROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie PRINGUEZ

DE26_011

POLITIQUE DE LA VILLE PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2026

Autorisation - Approbation

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale de solidarité nationale et locale, visant à réduire les inégalités entre les territoires. Les contrats de ville en constituent le cadre unique de mise en œuvre.

La Ville participe dans le cadre de ses compétences à la mise en œuvre du Contrat de Ville dans la proximité. Elle soutient, dans le cadre d'un appel à projet annuel, les acteurs souhaitant s'engager en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et dont les actions répondent aux orientations stratégiques de la programmation.

Il s'agit, à travers des projets portés par des acteurs associatifs ou services municipaux, de renforcer sur des territoires fragiles, l'action des politiques publiques et ainsi réduire les écarts entre les quartiers de la Ville. Les projets retenus répondent aux axes stratégiques définis dans le Contrat de Ville métropolitain et interviennent donc sur des champs variés comme la réussite éducative, l'emploi, l'accès aux soins et la prévention, le vivre-ensemble, la transition écologique et solidaire, la lutte contre l'isolement et la grande précarité...

Le document cadre est le contrat de Ville et des solidarités de la MEL pour la période 2024-2030, qui a été adopté en conseil métropolitain le 19 avril 2024 et a fait l'objet d'une signature partenariale le 07 mai 2024. Chaque commune a été amenée à préciser sa propre stratégie dans un volet communal, qui a été annexé au document métropolitain. Il s'agit de décliner, dans chacun des enjeux identifiés au niveau métropolitain, les ambitions et objectifs prioritaires au niveau local, en fonction des besoins spécifiques du territoire, ainsi que le plan d'actions qui en découle. Ce volet communal a été adopté au conseil municipal du 30/04/2024.

Pour l'appel à projets 2026:

- 11 projets communaux ont été déposés par 4 porteurs,
- 8 projets intercommunaux ou métropolitains ont été déposés par 7 porteurs proposant des actions sur le territoire d'Armentières,

A noter que les actions dans le cadre du PRE (Programme de réussite éducative) font l'objet d'une délibération séparée.

Les dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'appel à projets 2026 ont fait l'objet d'une instruction partagée entre les services de la Ville mais aussi également entre l'ensemble des financeurs (État, Métropole Européenne de Lille, Département, CAF,...), permettant d'échanger sur la pertinence des actions présentées, et notamment de faire le point sur la mobilisation des crédits de droit commun.

Les bailleurs ayant du patrimoine en QPV et bénéficiant de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) ont aussi été associés de manière

à renforcer l'articulation avec leur plans d'actions annuels liés à cette ATFPB.

Cette démarche collégiale a permis la formulation d'un avis consolidé sur les dossiers, en appui des arbitrages qui ont été pris par la Municipalité.

A l'issue de l'instruction, **16** projets sont donc proposés à l'examen de ce Conseil Municipal pour un montant total de subventions envisagées de **63 215€** : 50 750€ pour 11 dossiers pour la programmation communale et 12 465€ pour 5 dossiers pour la programmation intercommunale et métropolitaine (voir annexes).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, 63 215€ sont sur le budget du service Politique de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des actions par les différentes maîtrises d'ouvrage,
- D'approuver le soutien des projets présentés au titre de la programmation 2026 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets retenus, comme exposé dans les tableaux joints en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions,
- D'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

numéro de dossier DS	Porteur du Projet	Intitulé de l'action	Nouvelle ou reconduite	Pour 2026 slt ou CPO	objectifs de l'action	Bilan n-1	CdV pour 2026, lors du comité de co-instruction du 18/11/2025 et actualisée au 06/01/2026	L'enveloppe PDV de la Ville, validée lors du COPIL PDV du 18/12/2025 et actualisée au 06/01/2026
Programmation 2026 communale - Armentières nombre de dossiers déposés : 11 (par 4 structures) (+2 DRE). nombre de dossiers en CPO et/ou reconduits : 9. nombre de nouvelles dmd : 2							56 600 €	50 750 €
27 058 421	CIDFF	médiation juridique et administrative à Armentières	reconduite	CPO	Permanences individuelles, accès à une information juridique de qualité (créneau de 30 à 60 min), 2 jours par mois (jeudis), au PAD et à la cité sociale. Accueil des victimes de violences conjugales. Animation de séances collectives sur les VIF, autorité parentale, etc de manière à permettre une bonne orientation du public par les partenaires.	Bilan 2025 - intermédiaire : au 01/09/25 : 73 personnes issues des QPV avaient été reçues en permanence, chiffre en augmentation par rapport à 2024	6 000 €	6 000 €
27 333 854	AJONC	animation, suivi et mise en réseau des jardins naturels partagés et sites de compostage de la commune d' Armentières Ex - Espaces Naturels pédagogiques	reconduite	CPO	Création de dynamique locale d'habitant autour de jardins partagés, jardinage, compostage. Veille, suivi et encadrement de travaux collectifs, chantier, prêt de matériel, veille sur la qualité écologique, temps collectifs aussi (vélo tour), vigilance sur la diversification des publics mise en place de « café compost » chaque trimestre sur chaque site (soit 3*4 : 12 sur l'année donc) , et suivi 2*/mois des sites Participation à plusieurs temps forts	bilan 2025 - intermédiaire : au 08/10/2025 : chantiers, concertations et animations menées par les AJONC sur les sites en QPV d'Armentières : jardin impasse des jardiniers sur ATTARGETTE CHANZY , et jardin des églantiers au BIZET Détails : 10 rendez-vous de concertation 33 temps de chantiers (constructions, aménagements, nettoyage etc.) sur site 8 rendez-vous avec des partenaires (suite à la demande de la Ville en 2024 de travailler le partenariat local) : participation à la fête du printemps, à l'Ecoday, aux fenêtres qui parlent avec le CS4S, actions avec le CLLA, actions avec la Culture vélotour lors de la frêtillante 8 temps d'animations festifs sur les sites (pâques, fêtes des voisins, fête de la soupe, halloween, Noël, .. 7 tournées d'entretien des composteurs collectifs 9 rendez-vous "café-compost" - 60 personnes sensibilisées	7 000 €	7 000 €
27 115 298	CENTRE SOCIAL DES 4 SAISONS	Transition écologique de quartier	reconduite	CPO	* Jardin collectif partagé, atelier le samedi matin * sorties nature des samedis am *sensibilisation auprès des enfants en ALSH – périodes de vacances scolaires *ramassage des déchets * repair café : les lundis soirs 18h30	Bilan 2025 - intermédiaire : - 38 séances au jardin réalisées, avec 27 jardiniers différents - 5 sorties nature réalisée, pour 19 usagers - 15 enfants en ACM sensibilisés sur le jardin partagé - participation aux 2 temps de ramassage des déchets portés par la municipalité, avec 3 familles - 8 séances de repair café, avec 51 usagers Ls différentes actions ont touché 104 usagers.	9 800 €	9 800 €

numéro de dossier DS	Porteur du Projet	Intitulé de l'action	Nouvelle ou reconduite	Pour 2026 slt ou CPO	objectifs de l'action	Bilan n-1	CdV pour 2026, lors du comité de co-instruction du 18/11/2025 et actualisée au 06/01/2026	L'enveloppe PDV de la Ville, validée lors du COPIL PDV du 18/12/2025 et actualisée au 06/01/2026
Programmation 2026 communale - Armentières							56 600 €	50 750 €
nombre de dossiers déposés : 11 (par 4 structures) (+2 DRE). nombre de dossiers en CPO et/ou reconduits : 9. nombre de nouvelles dmd : 2								
27 115 554	CENTRE SOCIAL DES 4 SAISONS	Culture Jeunesse	reconduite	2026	* atelier street dance & compagnie Fade : 2 groupes différents les lundis de 17h30 à 20h * musique & vivant : apprentissage en individuel 30 min * 5 mardi et *6 mercredi, + Pratique collective 1*/mois – accompagnement collectif synthétiseur et percussions (nouveau) * art plastique & macule mutante : lundi 17h-18h30 + mini stage pdt les vacances + visites (1* trimestre env) + ateliers extérieurs	Bilan 2025 - intermédiaire : - 3 ateliers hebdomadaires mis en place (arts plastiques, Guitare, Hip-hop) : soit 24 séances de chaque pour un total de 72 ateliers. Ont été ajoutées une séance d'arts plastique à chaque période de vacances pour les ACM enfants et pour le spot. 70 participants au total, dont 27 en QPV - arts plastique ados : deux visites d'expositions à Lille3000 + participation à un concours de stopmotion, Réalisation d'une oeuvre pour l'évènement 'les fenêtres qui parlent'. - Guitare : Rencontre de l'atelier guitare du centre avec l'atelier musique de l' EPSM	3 000 €	3 000 €
26 325 256	CENTRE SOCIAL DES 4 SAISONS	accueil des jeunes	reconduite	2026	Création d'un lieu de vie où les jeunes peuvent se retrouver : ouverture d'un SPOT. Obj principal : Offrir un lieu de rencontre, de loisirs et épanouissement, les encourager à s'investir dans des projets personnels et collectifs * accueil durant période de vacances (du lundi au vendredi) puis mardis, jeudis, vendredis 17h-18h30 et mercredis et samedis 14h-17h Accueil ouvert Accent mis sur participation à l'organisation des loisirs	bilan 2025 - intermédiaire : - 26 sorties organisées par les jeunes 78 personnes au total ont fréquenté l'accueil jeunesse, dont 35 filles et 43 garçons.	10 500 €	10 500 €
27 115 599	CENTRE SOCIAL DES 4 SAISONS	accueil estival ouvert	reconduite	2026	Cœuvrer pour le vivre ensemble, période estivale Action existe depuis été 2020 (suite au premier confinement COVID), Fonctionnement de type guinguette, buvette sans alcool à prix coûtant, mise à dispo de jeux de plein air. Animations, du mardi au vendredi, sur juillet et août, mais préparée en amont toute l'année. Actions à destination de tous, pas de distinction âge	Bilan 2025 : * Le tiki 2025 s'est déroulé du 8 juillet au 14 août 2025, soit 24 jours de fonctionnement. * Chaque jour, du matériel de plein air et jeux de société ont été prêtés gratuitement à tous les usagers. * Le tiki bar, vendant des boissons à tarif solidaire, a fonctionné tous les jours. * Des animations variées ont été proposées par les animateurs sportifs du tiki, mais aussi par les bénévoles, par des habitants, et par des partenaires extérieurs. 25 bénévoles y ont donné 3005 heures pour la gestion et l'animation, dont 548 heures de préparation en amont de l'évènement. 107 animations dont 36 mises en places par les habitants ont réuni 1615 participants, soit 68 par jour en moyenne. Bilan 2025 - intermédiaire :	4 000 €	4 000 €
27 115 415	CENTRE SOCIAL DES 4 SAISONS	Le lien social et familial par le jeu	reconduite	2026	*Après midi inter générationnel + liens avec partenaires (PRE, CS, école) *Educajeux ts les mercredis scolaires 6/10 ans *soirées familiales jeux 3*/an * ludothèque, et appli myludo – 243 jeux dispo *Temps de formation habitants bénévoles sur l'action En + : sorties ponctuelles (festival, bar à jeux, lors d'actions en //) Nombre de bénéficiaires en augmentation	4 temps de jeux en familles et en accueil intergénérationnel - 20 participants dont 7 personnes isolées 3 temps de découverte de jeux ont été proposés aux jeunes lors du spot. Ils devaient faire découvrir aux autres un jeu de leur choix. 2 temps de jeux en partenariat (PRE, CS Salengro), présentation de l'outil ludothèque 1 temps d'animation à l'école Renan Buisson lors de la fête de fin d'année 21 séances éducajeux avec 11 enfants 4 séances de jeux pendant les vacances 11 familles sont venues participer à des temps de jeux au centre social 92 prêts de jeux sont enregistrés sur My ludo (double par rapport à 2024) 49 emprunteurs sont identifiés (dont 38 familles) > 52 participants au total, dont 43 en QPV	3 000 €	3 000 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260126-DE26_011-DE

numéro de dossier DS	Porteur du Projet	Intitulé de l'action	Nouvelle ou reconduite	Pour 2026 slt ou CPO	objectifs de l'action	Bilan n-1	CdV pour 2026, lors du comité de co-instruction du 18/11/2025 et actualisée au 06/01/2026	L'enveloppe PDV de la Ville, validée lors du COPIL PDV du 18/12/2025 et actualisée au 06/01/2026
Programmation 2026 communale - Armentières nombre de dossiers déposés : 11 (par 4 structures) (+2 DRE). nombre de dossiers en CPO et/ou reconduits : 9. nombre de nouvelles dmd : 2							56 600 €	50 750 €
27 115 740	CENTRE SOCIAL DES 4 SAISONS	Prévention santé	reconduite	2026	Actions de sensibilisation et de prévention en santé: temps de rencontre avec des professionnels de la santé, actions de dépistage, bilans de santé 5 animations santé au centre social Actions autour de la vie affective et sexuelle pour les jeunes Formation aux gestes de premiers secours Soutenir individuellement 15 habitants dans leurs démarches santé, en les aidants dans leurs démarches administratives, en les écoutant et orientant vers les professionnels Du mardi au samedi pendant toutes les vacances scolaires. Programme d'activités et sorties co-construit avec les habitants.	bilan 2025 - intermédiaire : - 3 séances au Spot jeunes avec 5 jeunes à chaque séance. Bibliothèque à disposition des jeunes avec des livres adaptés aux âges, jeux de discussion - 3 temps proposés aux habitants avec des acteurs identifiés : Cpm avec 8 seniors (compte Ameli), CIDFF avec les jeunes et sur le tiki en intergénérationnel (12 personnes). - 22 randonnées - 12 participants 1 forum les règles sans tabou (participation de 6 jeunes) 1 temps de collecte de produits d'hygiène avec l'association Femmes solidaires (4 jeunes) 1 temps de jeu en famille sur l'alimentation (4 familles, soit 11 personnes) 1 temps seniors avec la CPAM autour de l'utilisation d'AMELI (8 seniors) 3 temps de jeux autour de la VAS (5 jeunes à chaque temps) 3 rdv individuels VAS (un couple de parents, 2 jeunes) -15 personnes ont participé à une formation geste de 1e secours avant la période d'été, notamment les bénévoles du Tiki, en cas de difficultés. - 15 rdv individuels en lien avec la santé (CMU, prise de rdv médicaux, MDPH, courrier cpam...) > 50 participants au total dont 29 en QPV	2 500 €	2 500 €
27 115 495	CENTRE SOCIAL DES 4 SAISONS	accueil intergénérationnel	reconduite	2026	Objectifs de l'action : Cette action a permis d'améliorer le vivre ensemble en développant les interactions sociales des habitants. Elle permet de faire se rencontrer des personnes qui ont tendance à se renfermer chez elles. Elle permet également de développer les liens intergénérationnels et de consolider les liens familiaux. Elle permet de découvrir de nouvelles activités et lieux de loisirs ou culturels (et donc une meilleure appropriation de l'offre locale globale). Elle permet aux habitants rencontrant des problèmes d'être accompagnés et orientés pour avancer face à leurs difficultés. Elle permet un accès aux loisirs et à la culture pour les familles les plus démunies. > C'est souvent une porte d'entrée dans le lien avec les habitants.	Bilan 2025 - intermédiaire : 130 personnes au total, dont 92 en QPV soit 71%. 95% des activités sont proposées par les habitants 15% sont animées par les habitants.	3 000 €	3 000 €
27 115 657	CENTRE SOCIAL DES 4 SAISONS	Educations aux médias - Collège	Nouvelle	2026	Ce projet sensibilise les collégiens aux médias et à l'information à travers la création de vidéos courtes. Il vise les élèves du cycle 4, plus précisément des classes de 4ème/3ème. Les ateliers se déroulent au centre social, et enseignent les techniques de base de la création vidéo : la prise de vue, le son et le montage. Le projet aborde également les aspects légaux et économiques des métiers de l'audiovisuel. Il offre ainsi une introduction pratique aux métiers de la communication et du divertissement vidéo, à rebours des discours trop stigmatisants et culpabilisants sur les nouvelles technologies et notamment les réseaux sociaux, en décalage avec les aspirations et projets des jeunes de cet âge. 24 jeunes 11-15 ans	/	4 800 €	1 200 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260126-DE26_011-DE

numéro de dossier DS	Porteur du Projet	Intitulé de l'action	Nouvelle ou reconduite	Pour 2026 slt ou CPO	objectifs de l'action	Bilan n-1	CdV pour 2026, lors du comité de co-instruction du 18/11/2025 et actualisée au 06/01/2026	L'enveloppe PDV de la Ville, validée lors du COPIL PDV du 18/12/2025 et actualisée au 06/01/2026
Programmation 2026 communale - Armentières nombre de dossiers déposés : 11 (par 4 structures) (+2 DRE). nombre de dossiers en CPO et/ou reconduits : 9. nombre de nouvelles dmd : 2							56 600 €	50 750 €
273 54 393	Mission locale	Vert 2 Mains	Nouvelle	2026	Le projet Vert2Mains, porté par la Mission Locale Armentières – Vallée de la Lys, vise à lutter contre le décrochage scolaire et social des jeunes de 16 à 25 ans en QPV (un regard spécifique sera porté sur les 16-18ans). Fondé sur une pédagogie active, il articule trois leviers complémentaires : le jardinage, le sport et la radio. Des ateliers hebdomadaires, menés en petits groupes, favorisent la remobilisation, le développement des savoir-être et la reconstruction de la confiance. Mobiliser 60 jeunes de 16 à 25 ans issus des QPV d'Armentières. Accompagner chaque jeune sur un parcours de 4 semaines minimum, combinant ateliers de sport, jardinage et radio. Orienter au moins 50 % des participants vers une formation, un retour scolaire ou un dispositif CEJ à l'issue du projet. Évaluer mensuellement via bilans individuels et collectifs,.	/	3 000 €	750 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 059-215900176-20260126-DE26_011-DE

webdelib
Département
PDV de la Ville,
Prés du COPIL
20130-7812/2025-26actualisée au
06/01/2026

numéro de dossier DS	Porteur du Projet	Intitulé de l'action	Nouvelle ou reconduite	Pour 2026 sit ou CPO	objectifs de l'action		
Programmation 2026 intercommunale et Métropolitaine – action sur Armentières – avec financement Ville – dossiers							12 465 €
nombre de dossiers déposés : 8 / nombre de dossiers en CPO et/ou reconduits : 4 / nombre de nouveaux dossiers déclinés : 3 / nombre de nouvelles dmd avec proposition de financement: 1							
26 575 396	INTERFACES	Médiation sociale / accès aux droits / énergie et numérique	reconduite	2026	Accueillir & d'aider les familles à résoudre leurs difficultés administratives et financières du quotidien : logement – énergies/fluides – accès aux droits – santé – consommation... Sur la ville d'Armentières Interfaces met en place des permanences de médiation postée à la cité sociale (planning fixé en amont avec la commune), 2 à 3 fois par mois. Les RDV sont fixés via le CCAS. • Accompagnement au numérique en individuel • Accompagnement budgétaire • Médiation téléphonique – prévention des impayés • Visites à domicile – prévention des impayés & appropriation du logement (DEFI CAF) • Rencontres partenaires régulières afin de faire le point sur nos actions (récurrentes et/ou nouvelles) • Participation à des journées thématiques sur le territoire : eco day...	bilan 2025 intermédiaire : * 12 journées de permanence, 50 médiations réalisées, 44 habitants touchés et 140 personnes touchées lors de la participation à l'Eco-day	3 465 €
26 341 208	SANTELYS ASSOCIATION	prévention et Education santé, promotion de l'activité physique	reconduite	2026	*4 passages du Bus santé (2 dans chq QPV), avec un objectif de rencontre 80 personnes en QPV à l'année Le pôle PEPS propose aux populations les plus éloignées de la santé des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) un accueil individuel au sein du Bus Santé, avec durant cet entretien : - proposition de Réaliser auprès des bénéficiaires des dépistages simples (tension, glycémie, IMC, MRC) et entretiens santé. - sensibilisation aux comportements favorables à la santé (alimentation, activité physique, hygiène de vie). - Orientation le cas échéant vers un parcours de soins ou de prévention adapté (pour 50% des personnes rencontrées) atelier mobile, coaching individuel et parcours avec ateliers collectifs, mentorat etc.	Bilan 2025 intermédiaire : 68 bénéficiaires rencontrés lors de 3 passages à ce jour. Détails : -68 bénéficiaires ont bénéficié d'un entretien, dont une majorité a accepté un dépistage. La demande a été particulièrement forte autour du diabète et de la tension artérielle - La pédagogie individualisée a favorisé l'adhésion aux messages clés. - 50 bénéficiaires orientés vers les structures et partenaires ou professionnels de santé locaux, soit 75% de bénéficiaires au total redirigés vers le maillage territorial. Les orientations ont concerné principalement le dépistage du diabète et l'activité physique adaptée. Bilan 2025 intermédiaire : au 30/09/2025 : Nombre de personnes accompagnées et répartition femmes/hommes : 386 (127 à Lille, 130 à Roubaix, 16 à Armentières, 10 à Hem, 45 à Tourcoing)	2 000 €
27 015 097	LA CRAVATE SOLIDAIRE	coup de pouce vers l'emploi	reconduite	2026	Objectif annuel : Nombre de personnes accompagnées et répartition femmes/hommes : 450 sur la MEL (110 à Lille, 150 à Roubaix, 20 à Armentières, 20 à Hem, 20 à Wattrelos, 50 à Tourcoing)	• Taux de satisfaction sur l'accompagnement : 98% • Taux de personnes ayant retrouvé une activité : 55%	3 000 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 059-215900176-20260126-DE26_011-DE

webdelib
Développement
PDV de la Ville,
Prés du COPIL
011-DE
26_011-DE

actualisée au
06/01/2026

numéro de dossier DS	Porteur du Projet	Intitulé de l'action	Nouvelle ou reconduite	Pour 2026 sit ou CPO	objectifs de l'action		
Programmation 2026 intercommunale et Métropolitaine – action sur Armentières – avec financement Ville – dossiers nombre de dossiers déposés : 8 / nombre de dossiers en CPO et/ou reconduits : 4 / nombre de nouveaux dossiers déclinés : 3 / nombre de nouvelles dmd avec proposition de financement: 1							12 465 €
25 636 295	PRISME	Jeunes et compétences psychosociales	reconduite	2026	Le projet "Jeunes et compétences psychosociales" renforce les Compétences PsychoSociales (CPS) des jeunes de 12 à 25 ans, dans le but d'améliorer leur bien être dans les différents espaces de vie (familiaux, avec les pairs, parcours scolaire, insertion sociale). Il s'agit de promouvoir leur santé mentale (prévention, protection, psychologie positive) et de répondre à leurs besoins psychosociaux (stress, anxiété, isolement, etc.). L'action valorise la capacité d'agir de chacun.e. En lien avec les acteurs de proximité sur les territoires qui repèrent les jeunes, le programme est mené par un.e psychologue spécialiste des CPS via un accompagnement en petits collectifs, défini dans le temps (6 à 9 séances, selon l'âge) et complété par deux entretiens individuels pour échanger sur les besoins du jeune. L'approche est active, ludique et expérientielle, adaptée aux besoins et aux spécificités des publics jeunes (notamment en termes de rythmes scolaires). dossier métropolitain articulant proposition de formations à destination des professionnels et accompagnement directs de personnes.	Bilan 2025 intermédiaire : Bon démarrage de l'action sur le territoire remonté par le Collège et le PRE 1 programme sur Armentières avec le collège Desrousseaux, soit entre 6 à 8 jeunes accompagnés sur les CPS, en lien avec leur famille	2 000 €
26 691 169	CORIF	Les potenti'elles	nouvelle (mais l'association a déjà mené un projet sur le territoire il y a 2 ans)	2026	projet de formation sur 2 jours : 1- Construire l'égalité et la mixité professionnelle : sensibilisation aux inégalités de genre et aux représentations. 2- Accompagner les femmes éloignées de l'emploi : outils pratiques pour lever les freins et concilier vie personnelle et reprise d'activité. > le CS4S a des professionnels intéressés Projet d'accompagnement collectifs et/ou individuels : > le CS4S a identifié des habitantes potentiellement intéressées	/	2 000 €



Direction de la Transition Écologique et de l'Innovation Sociale
Tél. : 03.21.76.21.73.
Mail : politiquedelaville@ville-armentieres.fr

CONVENTION

En 2026, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS), outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemble au profit des habitants les plus fragiles de la Métropole.

ENTRE

La Collectivité d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, agissant en vertu de la **délibération n° DE26.XXX relative à la programmation 2026 du Contrat de Ville** et de la **délibération n° DE26.XXX relative au budget principal pour l'exercice 2026**,

D'une part,

ET

Le Centre Social Les 4 Saisons représenté par sa Présidente, Claudine MESSAGER, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration et autorisée à signer la présente convention ;

D'autre part,

Considérant que différents projets du **Centre Social « les 4 Saisons »** entrent dans le programme du Contrat de Ville et des Solidarités, en lien avec la volonté de la commune de soutenir l'amélioration de la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en favorisant la cohésion sociale, tout en améliorant le cadre de vie,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le **Centre social Les 4 saisons** s'engage dans la mise en œuvre d'actions dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en proposant des actions qui visent à :

- Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes
- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention
- Œuvrer pour le vivre ensemble (gestion urbaine et sociale de proximité, engagement citoyen, sécurité et prévention de la délinquance, habitat et cadre de vie, espaces publics)
- Construire une transition écologique solidaire (précarité énergétique, renaturation de la Ville, agriculture urbaine)
- Lutter contre l'isolement, la grande précarité, faciliter l'accès aux droits, la transition numérique et lutter contre les principales formes de discriminations

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2026.

ARTICLE 3 – MODALITÉ DE PAIEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer les actions suivantes :

- L'action intitulée « **Culture jeunesse** » à hauteur de **3 000 €**
- L'action intitulée « **Accueil des jeunes** » à hauteur de **10 500 €**
- L'action intitulée « **Accueil estival ouvert** » à hauteur de **4 000 €**
- L'action intitulée « **Le lien social et familial par le jeu** » à hauteur de **3 000 €**
- L'action intitulée « **Prévention santé** » à hauteur de **2 500 €**
- L'action intitulée « **Accueil intergénérationnel** » à hauteur de **3 000 €**
- L'action intitulée « **Éducation aux médias - collège** » à hauteur de **1 200 €**

L'ensemble de ces engagements financiers de la Ville d'Armentières représente au total **27 200 €**.

Le paiement par la Ville d'Armentières s'effectuera en une seule fois, au retour des conventions signées, sur le compte : 40059261902, Banque : Banque Populaire du Nord

ARTICLE 4 – BILAN

Le centre social Les 4 Saisons s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, **soit pour la date limite du 31 mai 2027**.

ARTICLE 5 – RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre du centre social Les 4 Saisons au regard des titres fournis avec le bilan.

ARTICLE 6 - DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 5 janvier 2026

Pour la Ville d'Armentières,

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour le Centre Social Les 4 Saisons

La Présidente,
Claudine MESSENGER



Direction de la Transition Écologique et de l'Innovation Sociale
Tél. : 03.21.76.21.73.
Mail : politiquedelaville@ville-armentieres.fr

CONVENTION

En 2026, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS), outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemble au profit des habitants les plus fragiles de la Métropole.

ENTRE

La Collectivité d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, agissant en vertu de la **délibération n° DE26.XXX relative à la programmation 2026 du Contrat de Ville** et de la **délibération n° DE26.XXX relative au budget principal pour l'exercice 2026**,

D'une part,

ET

et l'ASSOCIATION EMPLOI FORMATION VALLEE DE LA LYS ET FLANDRE INTERIEURE représentée par son Président, Bernard HAESEBROECK, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration et autorisée à signer la présente convention ;

D'autre part,

Considérant que le projet « Vert 2 mains » **de l'AEFVLFI** entre dans le programme du Contrat de Ville et des Solidarités, en lien avec la volonté de la commune de soutenir l'amélioration de la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en favorisant la cohésion sociale, tout en améliorant le cadre de vie,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'AEFVLFI s'engage dans la mise en œuvre d'actions dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en proposant des actions qui visent à lutter contre le décrochage scolaire et social des jeunes de 16 à 25 ans en QPV (un regard spécifique sera porté sur les 16-18ans), dans le cadre de l'action « Vert 2 mains ».

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2026.

ARTICLE 3 - MODALITÉ DE PAIEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action suivante :

- L'action intitulée « **Vert 2 mains** » à hauteur de **750 €**

Le paiement par la Ville d'Armentières s'effectuera en une seule fois, au retour des conventions signées, sur le compte : 00030274401 Clé 34 Banque : CIC

ARTICLE 4 - BILAN

L'AEFVLFI s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, **soit pour la date limite du 31 mai 2027.**

ARTICLE 5 - RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre de l'AEFVLFI au regard des titres fournis avec le bilan.

ARTICLE 6 - DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 5 janvier 2026

Pour la Ville d'Armentières,

Pour l'AEFVLFI

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Le Président,
Bernard HAESEBROECK



Direction de la Transition Écologique et de l'Innovation Sociale
Tél. : 03.21.76.21.73.
Mail : politiquedelaville@ville-armentieres.fr

CONVENTION

En 2026, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS), outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemblier au profit des habitants les plus fragiles de la Métropole.

ENTRE

La Collectivité d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, agissant en vertu de la **délibération n° DE26.XXX relative à la programmation 2026 du Contrat de Ville** et de la **délibération n° DE26.XXX relative au budget principal pour l'exercice 2026**,

D'une part,

ET

L'association Interfaces représentée par sa Présidente, Bénédicte ALLARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration et autorisée à signer la présente convention ;

D'autre part,

Considérant que différents projets **de l'association Interfaces** entrent dans le programme du Contrat de Ville et des Solidarités, en lien avec la volonté de la commune de soutenir l'amélioration de la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en favorisant la cohésion sociale, tout en améliorant le cadre de vie,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'association Interfaces s'engage dans la mise en œuvre d'actions dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en proposant des actions qui visent à :

- Construire une transition écologique solidaire (précarité énergétique, renaturation de la Ville, agriculture urbaine)

- Lutter contre l'isolement, la grande précarité, faciliter l'accès aux droits, la transition numérique et lutter contre les principales formes de discriminations

Il s'agit d'accueillir et d'aider les familles à résoudre leurs difficultés administratives et financières du quotidien : logement, énergies et fluides, accès aux droits, santé, consommation etc.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2026.

ARTICLE 3 - MODALITÉ DE PAIEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action suivante :

- L'action intitulée « **médiation sociale, accès aux droits, énergie et numérique** » à hauteur de **3 465 €**

Le paiement par la Ville d'Armentières s'effectuera en une seule fois, au retour des conventions signées, sur le compte : 08103694844 Banque : Caisse d'épargne Hauts de France

ARTICLE 4 - BILAN

L'association Interfaces s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, **soit pour la date limite du 31 mai 2027.**

ARTICLE 5 - RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre d'Interfaces au regard des titres fournis avec le bilan.

ARTICLE 6 - DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 5 janvier 2026

Pour la Ville d'Armentières,

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour Interfaces

La Présidente,
Bénédicte ALLARD



Direction de la Transition Écologique et de l'Innovation Sociale
Tél. : 03.21.76.21.73.
Mail : politiquedelaville@ville-armentieres.fr

CONVENTION

En 2026, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS), outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemblier au profit des habitants les plus fragiles de la Métropole.

ENTRE

La Collectivité d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, agissant en vertu de la **délibération n° DE26.XXX relative à la programmation 2026 du Contrat de Ville** et de la **délibération n° DE26.XXX relative au budget principal pour l'exercice 2026**,

D'une part,

ET

L'association Santélyls représentée par son Président, Pierre FONTAINE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration et autorisé à signer la présente convention ;

D'autre part,

Considérant que différents projets **de l'association Santélyls** entrent dans le programme du Contrat de Ville et des Solidarités, en lien avec la volonté de la commune de soutenir l'amélioration de la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en favorisant la cohésion sociale, tout en améliorant le cadre de vie,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'association Santélyls s'engage dans la mise en œuvre d'actions dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en proposant des actions qui visent à :

- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention

Il s'agit d'accueillir des bénéficiaires au sein d'un bus santé, lors d'un accueil individuel et de les réorienter vers les dispositifs de soins locaux.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2026.

ARTICLE 3 – MODALITÉ DE PAIEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action suivante :

- L'action intitulée **«prévention et éducation santé, promotion de l'activité physique»** à hauteur de **2 000 €**

Le paiement par la Ville d'Armentières s'effectuera en une seule fois, au retour des conventions signées, sur le compte : 00028266744, Banque : CIC NORD ASSOCIATIONS

ARTICLE 4 – BILAN

L'association Santélyls s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, **soit pour la date limite du 31 mai 2027.**

ARTICLE 5 - RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre de Santélyls au regard des titres fournis avec le bilan.

ARTICLE 6 – DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 5 janvier 2026

Pour la Ville d'Armentières,

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour Santélyls

Le Président,
Pierre FONTAINE

Direction de la Transition Écologique et de l'Innovation Sociale
Tél. : 03.21.76.21.73.
Mail : politiquedelaville@ville-armentieres.fr

CONVENTION

En 2026, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS), outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemble au profit des habitants les plus fragiles de la Métropole.

ENTRE

La Collectivité d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, agissant en vertu de la **délibération n° DE26.XXX relative à la programmation 2026 du Contrat de Ville** et de la **délibération n° DE26.XXX relative au budget principal pour l'exercice 2026**,

D'une part,

ET

L'association « la cravate solidaire » représentée par sa Présidente, Corinne VAN HOY, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration et autorisée à signer la présente convention ;

D'autre part,

Considérant que le projet « coup de pouce vers l'emploi » **de l'association « la cravate solidaire »** entre dans le programme du Contrat de Ville et des Solidarités, en lien avec la volonté de la commune de soutenir l'amélioration de la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en favorisant la cohésion sociale, tout en améliorant le cadre de vie,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'association « la cravate solidaire » s'engage dans la mise en œuvre d'actions dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en proposant des actions qui visent à : Amplifier la politique d'accès à l'emploi.

Il s'agit d'accompagner des bénéficiaires au sein de coaching individuel, ou avec des ateliers collectifs, du mentorat, etc.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2026.

ARTICLE 3 – MODALITÉ DE PAIEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action suivante :

- L'action intitulée « **coup de pouce vers l'emploi** » à hauteur de **3 000 €**

Le paiement par la Ville d'Armentières s'effectuera en une seule fois, au retour des conventions signées, sur le compte : 00042079401 Banque : CCM LOMME

ARTICLE 4 – BILAN

L'association « la cravate solidaire » s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, **soit pour la date limite du 31 mai 2027.**

ARTICLE 5 – RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre de « la cravate solidaire » au regard des titres fournis avec le bilan.

ARTICLE 6 – DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 5 janvier 2026

Pour la Ville d'Armentières,

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour la cravate solidaire

La Présidente,
Corinne VAN HOY



Direction de la Transition Écologique et de l'Innovation Sociale
Tél. : 03.21.76.21.73.
Mail : politiquedelaville@ville-armentieres.fr

CONVENTION

En 2026, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS), outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemblier au profit des habitants les plus fragiles de la Métropole.

ENTRE

La Collectivité d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, agissant en vertu de la **délibération n° DE26.XXX relative à la programmation 2026 du Contrat de Ville** et de la **délibération n° DE26.XXX relative au budget principal pour l'exercice 2026**,

D'une part,

ET

L'association Prisme représentée par sa Présidente, Charlotte MENARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration et autorisée à signer la présente convention ;

D'autre part,

Considérant que le projet « **Jeunes et Compétences psychosociales** » de **l'association Prisme** entre dans le programme du Contrat de Ville et des Solidarités, en lien avec la volonté de la commune de soutenir l'amélioration de la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en favorisant la cohésion sociale, tout en améliorant le cadre de vie,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'association Prisme s'engage dans la mise en œuvre d'actions dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en proposant des actions qui visent à :

- promouvoir l'accès aux soins et à la prévention

- et à lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2026.

ARTICLE 3 – MODALITÉ DE PAIEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action suivante :

- L'action intitulée « **Jeunes et Compétences psychosociales** » à hauteur de **2000 €**

Le paiement par la Ville d'Armentières s'effectuera en une seule fois, au retour des conventions signées, sur le compte : 08002493734, Banque : CE Hauts de France

ARTICLE 4 – BILAN

L'association Prisme s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, **soit pour la date limite du 31 mai 2027.**

ARTICLE 5 - RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre de Prisme au regard des titres fournis avec le bilan.

ARTICLE 6 – DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 5 janvier 2026

Pour la Ville d'Armentières,

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour l'association Prisme

La Présidente,
Charlotte MENARD



Direction de la Transition Écologique et de l'Innovation Sociale
Tél. : 03.21.76.21.73.
Mail : politiquedelaville@ville-armentieres.fr

CONVENTION

En 2026, la Métropole Européenne de Lille (MEL) renouvelle son engagement avec le Contrat de Ville et des Solidarités (CdVS), outil unique et structurant de lutte contre la pauvreté, issu de la fusion du contrat de ville et du pacte local des solidarités. Cette fusion est unique en France. L'État local, la MEL et leurs partenaires ont souhaité que les enjeux soient abordés dans un projet de territoire ensemble au profit des habitants les plus fragiles de la Métropole.

ENTRE

La Collectivité d'Armentières, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, agissant en vertu de la **délibération n° DE26.XXX relative à la programmation 2026 du Contrat de Ville** et de la **délibération n° DE26.XXX relative au budget principal pour l'exercice 2026**,

D'une part,

ET

L'association « Conseils, Recherches, Ingénierie de formation » CORIF représentée par sa Co-Présidente, Martine PERNOD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration et autorisée à signer la présente convention ;

D'autre part,

Considérant que le projet « les potenti'elles » **de l'association CORIF** entre dans le programme du Contrat de Ville et des Solidarités, en lien avec la volonté de la commune de soutenir l'amélioration de la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en favorisant la cohésion sociale, tout en améliorant le cadre de vie,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'association CORIF s'engage dans la mise en œuvre d'actions dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en proposant des actions qui visent à :

- Favoriser la prise de conscience des stéréotypes de sexe et leur influence sur nos rôles sociaux

- Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de solutions pour concilier vie parentale et vie professionnelle
- Amorcer une réflexion sur une reprise d'activité/d'emploi

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2026.

ARTICLE 3 - MODALITÉ DE PAIEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action suivante :

- L'action intitulée « **les potenti'elles** » à hauteur de **2 000 €**

Le paiement par la Ville d'Armentières s'effectuera en une seule fois, au retour des conventions signées, sur le compte : 00066613440 Banque : CCM Lille Victor Hugo

ARTICLE 4 - BILAN

L'association « CORIF » s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, **soit pour la date limite du 31 mai 2027.**

ARTICLE 5 - RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recette à l'encontre de l'association CORIF au regard des titres fournis avec le bilan.

ARTICLE 6 - DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 5 janvier 2026

Pour la Ville d'Armentières,

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour le CORIF

La Co-Présidente,
Martine PERNOD

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260126-DE26_011-DE